

93

Seine Saint Denis

c|a.u.e

UN CONSEIL ARCHITECTURAL GRATUIT

pour les particuliers
en Seine-Saint-Denis

Dois-je déposer un
permis de construire ?

Puis-je ajouter
une fenêtre ?

Est-ce que je peux
surélever ma maison ?

Comment mieux isoler
mon logement ?



Nombreuses sont les questions que se posent les propriétaires, locataires ou futur.e.s acquéreur.se.s quant à leur logement.

Pour vous aider, les architectes-conseils du CAUE assurent des permanences gratuites pour les habitant.e.s de la Seine-Saint-Denis pour les conseiller dans leur projet de construction et de réhabilitation.

DES CONSEILS SUR LA RÉGLEMENTATION ÉNERGÉTIQUE

- Par où commencer un projet d'isolation thermique ?
- La solution proposée par l'entreprise est-elle performante ?
- Quel type d'isolant pour quel type de construction ?
- Une isolation par l'extérieur est-elle possible ?

Sur les questions d'ordre technique concernant la rénovation thermique, les Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC) complètent les conseils des CAUE.

DES CONSEILS PAYSAGERS

Quels végétaux les mieux adaptés, quels types d'arbres, quels types de haies et quelles clôtures choisir ?

DES CONSEILS ARCHITECTURAUX

- Comment adapter votre projet de construction en fonction de vos besoins, de votre terrain et de votre budget ?
- Comment aménager votre maison ou votre appartement ?
- Comment transformer en respectant le paysage et en harmonie à l'égard des constructions voisines ?
- Comment dessiner votre projet ?
- Quelle place occupe un escalier ?

EN CAS DE DÉSACCORD

- avec l'administration
- avec vos voisin.e.s
- avec l'entreprise qui réalise les travaux
- avec l'architecte qui suit votre projet

DES CONSEILS TECHNIQUES

- Comment agrandir ou surélever votre maison ?
- Comment entreprendre des travaux dans une copropriété (ravalement, mise en conformité, accessibilité) ?
- Les travaux envisagés sont-ils compatibles avec le bâtiment existant ?
- Les solutions et devis proposés sont-ils adaptés à vos besoins ?
- Comment entretenir et restaurer un bâtiment (fissures, humidité ...) ?

DES CONSEILS RÉGLEMENTAIRES

Avant de construire :

- Comment interpréter les règlements : PLU, PLUI et code de l'urbanisme ?
- Comment remplir et déposer un dossier de permis de construire ?
- Pourquoi une demande de permis de construire a été refusée ?

DES PERMANENCES CHAQUE LUNDI AU CAUE 93

Pour bénéficier d'un rendez-vous avec l'architecte-conseil du CAUE :
appeler le CAUE au 01 48 32 25 93

Attention, l'architecte-conseil du CAUE ne se charge pas de la conception du projet (documents graphiques, suivi de chantier), qui reste la mission du maître d'œuvre. Sa mission relève de l'accompagnement et du conseil.

...Et ailleurs dans le département

Des permanences sont également proposées dans plusieurs villes de la Seine-Saint-Denis :

- Aubervilliers
- Aulnay-sous-Bois
- Bobigny
- Épinay-sur-Seine
- Montreuil
- Pierrefitte-sur-Seine
- Saint-Denis
- Tremblay-en-France
- Noisy-le-Sec
- Romainville
- Pantin
- La Courneuve
- Villetaneuse
- Stains
- Île-Saint-Denis

Si vous êtes propriétaire ou futur.e acquéreur.se dans l'une de ces villes, appelez directement au standard de la mairie pour prendre rendez-vous auprès d'un.e de nos architectes-conseils.

LE CAUE 93

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Seine-Saint-Denis (CAUE93) est une association départementale, qui a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Le CAUE 93 a pour missions :



Le conseil
architectural auprès
des particuliers



L'information et la
formation du public
professionnel



Le conseil
aux collectivités
locales



La sensibilisation
du jeune et du grand
public